

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2023

Le mardi 3 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, convoqués par mail en date du 27 septembre 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Madame Christiane DEPARIS, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
DEPARIS Christiane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ORONA Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PION Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
THROUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OSMONT Odile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FOSSARD Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CARLI Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DONVAL François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KIEFFER Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LIGER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COLOMBANI Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEPITRE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARCHAMBAULT Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HERBAJ Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

KIEFFER Jean-Pierre donne pouvoir à Patrick DEPITRE

Grégory PION est nommé secrétaire de séance et lit le précédent compte-rendu, qui est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Madame le Maire s'adresse aux membres du Conseil Municipal,

« Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous informer que Dorothée FOUCHER, est la nouvelle secrétaire qui remplace Marie qui a souhaité partir travailler dans une autre collectivité.

Je vous ferais part un peu plus loin des mouvements de personnel qui ont eu lieu au sein de la mairie.

Je leur souhaite au nom de tous « bonne installation » au sein de notre équipe.

Madame le Maire aborde le premier point de la séance du Conseil Municipal.

2023-26 - DELIBERATION POUR DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Madame le Maire informe le Conseil de la nomination d'un référent déontologue

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui traite de la Charte de l'élu local a ainsi été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

- Le conseil municipal désigne Monsieur Fabien BOTTINI en tant que référent déontologue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les conditions de la procédure de cette rétrocession.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire de faire appliquer cette procédure.

Pour : 8	Contre : 3	Abstention : 1
----------	------------	----------------

2023-27 - DELIBERATION POUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au Conseil municipal les montants des subventions qui seront allouées cette année aux associations.

Associations	Montant proposé	Montant voté
AMSE	50	
Gymnastique volontaire	250	
ASAPN (ASS. Saint Aubinoise du Patrimoine)	250	
QI Jong	75	
Croix-Rouge Française	50	
Restos du Cœur	50	
UNC Le Neubourg – anciens combattants	50	
Football Club du Neubourg	50	
NAC – Le Neubourg Athlétic Club	100	
Compagnie du Phoenix (théâtre)	100	
Université Populaire	50	
Handball Club du Neubourg	50	
Tennis Club du Neubourg	50	
Fondation du Patrimoine	75	
Comité du Souvenir du Neubourg	50	
Comité des Fêtes COM'FETES	1000	
Mécanime	100	
Pompiers	100	
AS CatsRescue	300	
TOTAL	2800	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les montants alloués aux associations

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

2023-28 - DELIBERATION POUR LA RESTAURATION DE LA VOÛTE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire rappelle qu'afin d'entretenir le patrimoine communal, la commune doit s'engager dans des travaux de réhabilitation afin de préserver les bâtiments communaux. Elle explique que l'église de Saint Aubin d'Écrosville est un bâtiment qui se dégrade rapidement.

En effet, il est constaté que la voûte est en mauvaise état et subit de fortes dégradations. Il convient de restaurer la voûte. Madame le Maire présente un devis estimatif de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Madame le Maire afin de signer tous documents relatifs à ces travaux.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour faire toutes les demandes de subventions

Pour : 13	Contre :	Abstention : 0
-----------	----------	----------------

2023-29 - DELIBERATION POUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire rappelle la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui a fait l'objet de la délibération n°09/2018 du 09 juin 2018.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser cette délibération pour les motifs suivants :

- Modifier les montants annuels maximum de l'IFSE et du CIA prévu dans la délibération n°44/2018 afin d'anticiper les révisions d'attribution des primes, à minima tous les 4 ans pour la part IFSE;
- Ne pas pénaliser un nouvel agent communal percevant déjà ce régime indemnitaire et permettre ainsi de respecter une équité dans l'attribution du régime indemnitaire du RIFSEEP et notamment la part CIA qui n'a pas été prévue dans la délibération n°09/2018 ;
- Anticiper les éventuels avancements de grade.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2023-30 - DÉLIBÉRATION POUR PRESTATION DE RESSOURCES

La communauté de Commune du Neubourg, par délibération du 28 juin 2023, a décidé de proposer à ses communes membres une nouvelle prestation relative à la mise à disposition d'un agent pour aider, lors de besoins exceptionnels, en matière de marché public, secrétariat, comptabilité. Cet agent interviendra directement au sein de la commune ou à distance.

- Le conseil municipal adhère à la mission de prestations de service en matière de ressources mis en place par la Communauté de Communes du Neubourg

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2023-31 - DELIBERATION POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE SPORT CONCOMITANT AVEC LE SIVOS DES VILLAGES

Madame Le Maire informe les membres du conseil que :

La Commune de Saint Aubin d'Écrosville afin de répondre au souhait des familles et de l'école a entamé une démarche d'offre sportive et ludique située l'un au niveau du café et l'autre derrière l'école sur un terrain appartenant en partie à la commune et au SIVOS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise :

Madame le maire à faire les demandes de subventions nécessaires à la création de cet équipement ludique et sportif ;

A signer les devis et tous documents afférents aux travaux après obtention des subventions

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

2023-INFORMATIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET TOUR DE TABLE

1- Rappel de la réglementation concernant la signature de devis, bons de commande et factures :

L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Le maire est seul chargé de l'administration ». Les conseillers et adjoints ne disposant pas de délégation de signature ne peuvent signer devis, bon de commande ou facture sans l'aval de Madame le Maire.

2- Inventaire Communal

Pour faire suite à la demande de Madame Patricia COLOMBANI concernant la destination du petit bois parcelle de Monsieur Léger. Afin de préserver la biodiversité d'espèces vivantes les écosystèmes la commune a décidé de le préserver. Suite à une visite sur le terrain l'examen de la coupe de bois y sera étudié. Seul pour l'instant un petit entretien peut avoir lieu pour préserver l'environnement et permettre à la flore et à la faune de se développer ou d'y trouver refuge. Pour les autres points le Maire peut être le seul décisionnaire en fonction de l'importance du sujet et de son impact.

3- Départ et arrivée d'agent

Après le départ de Marie, secrétaire et Paul, adjoint technique et la mise en place du service de cartes d'identité et de passeports la commune a recruté 3 nouveaux agents :

- Mario LANGLOIS au service technique
- Ophélie DEMAZEUX au service CNI/passeports
- Dorothee FOUCHER au secrétariat

4- Ouverture du service passeport /CNI

Madame le Maire rappelle que le service Passeport/CNI que dernier est ouvert depuis le 12 septembre. Un agent est déjà en place une vingtaine de demandes de carte d'identité et une quinzaine de passeport sont déjà en cours de réalisation. Un nouvel agent arrivera le 15 octobre afin d'offrir une plage horaire plus large.

5- Avancé des travaux à l'Arsenal et à la Résidence Saint Philippe

Les travaux de menuiserie, changement de porte, fenêtres..., vont débiter d'ici quelques jours.

6- Fermeture du cimetière

Depuis quelque temps on nous signale des vols dans le cimetière doit-on instaurer des horaires d'ouverture ?

Je vous rappelle que ce type de larcin est condamnable :

Article 225-17 du Code Pénal : La violation ou la profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

7- Reprise de la station d'épuration :

Rencontre avec le cabinet d'étude et la Communauté de Communes du Neubourg concernant la future reprise de la station d'épuration à compter de janvier 2026, dans le cadre des nouvelles compétences de la CDC.

8- Chats errants :

La commune a autorisé l'association AS Cats Rescue à mettre en place des cages de trappage, afin de stériliser et identifier les chats errants. Une subvention sera versée à l'association pour son concours.

9- Les gestes qui sauvent :

En association avec Goupama il est proposé de participer à des sessions de gestes aux premiers secours. La formation aura lieu le 7 novembre 2023 à 14h un minimum de 15 personnes doivent être présentes afin que la réunion soit maintenue. Merci de communiquer cette information.

10- Date de cérémonie des vœux :

Comme chaque année je vous demande de confirmer la date des vœux du maire afin de prévoir l'organisation de cette dernière.

11- Sécurisation de la rue du château :

Concernant le projet d'aménagement de sécurité afin de limiter la vitesse rue du Château, l'entreprise en charge des travaux a été choisie. Les demandes de subventions sont en cours d'étude. Une fois les subventions accordées les travaux pourront débuter.

12- Organisation des manifestations futures :

Afin d'aider à l'organisation et de faire la publicité de ces dernières sur les réseaux de communication de la commune, site internet, panneau Pocket, affichage. Madame le Maire demande aux associations de lui faire parvenir leur calendrier de manifestations. Elle rappelle les prochains évènements : concert gospel, cyclo-cross, arbre de Noël....

13- Tour de table

- Monsieur Marc Ligier soumet des problèmes concernant la plateforme béton ainsi que les volets du commerçant, Madame le maire l'informe qu'il doit contacter la CDC car les locaux lui appartiennent.
- Madame Patricia Colombani a proposé différents emplacements pour l'installation du buste du Docteur AUZOU.
- Monsieur Patrick DEPITRE a évoqué les problèmes d'eau de ruissellement et de mauvaises herbes envahissant un coffret électrique, Monsieur Thierry ORONA indique qu'il transmettrait la demande aux services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35

FEUILLE DE SIGNATURES
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

DEPARIS Christiane	ORONA Thierry	PION Grégory
THROUET Cyrille	OSMONT Odile	CARLI Eric
COLOMBANI Patricia	DONVAL François	HERBAJ Steve
FOSSARD Alexandre	LIGER Marc	ARCHAMBAULT Stéphane
DEPITRE Patrick	KIEFFER Jean-Pierre	